

Conseil d'administration du mardi 10 mars 2026 à 14h00
Procès-verbal

L'an deux mil vingt-six, le 10 mars à 14h00, le conseil d'administration, dûment convoqué le 26 février, s'est réuni en session ordinaire, au CCAS sous la présidence de madame Dominique RABELLE, présidente.

Sont présents : Dominique RABELLE, présidente,
Laetitia CHAGUÉ, Jacqueline COUSSY, Françoise DODIN, Yves PITAUT, Ginette RAGANAUD et Françoise SIMON

A donné procuration :

Nathalie FREISS a donné procuration à Jacqueline COUSSY

Lucie MORA a donné procuration à Françoise DODIN

Absents/Excusés : Carole LALLEMAND et Éric PROUST

Formant la majorité des membres en exercice.

Est désignée secrétaire de séance : Françoise DODIN

Nombre de membres en exercice : 11

Nombre de membres présents : 7

Nombre de votants : 9

Rappel de l'ordre du jour :

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 24 février 2026.
2. Compte rendu des décisions prises par la présidente agissant en vertu de délégations du conseil d'administration
3. Projets de délibérations
 - 004-2026-Approbation du compte financier unique 2025 - Budget principal du CCAS
 - 005-2026-Approbation du compte financier unique 2025 - Budget annexe du Foyer Logement
 - 006-2026-Affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2025 - Budget principal du CCAS
 - 007-2026-Affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2025 - Budget annexe du Foyer Logement
 - 008-2026 - Instruction budgétaire et comptable M57- Taux de Fongibilité des crédits 2026
 - 009-2026 - Vote du budget primitif principal de l'exercice 2026
 - 010-2026 - Vote du budget primitif annexe du foyer logement de l'exercice 2026
 - 011-2026 - Subventions 2026 - Budget primitif principal
 - 012-2026 - Constitution d'une provision comptable pour dépréciations des actifs circulant sur le budget principal
 - 013-2026 - Constitution d'une provision comptable pour dépréciations des actifs circulant sur le budget annexe du foyer logement
4. Questions diverses

1-PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 24 FEVRIER 2026

Le conseil d'administration, après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres présents et représentés : APPROUVE le procès-verbal du 24 février 2026.

3-DELIBERATIONS

Madame Dominique RABELLE, présidente du CCAS, rappelle que début février, la Direction générale des finances publiques (DGFIP) a été confrontée à un incident technique majeur affectant en particulier Hélios, logiciel utilisé par les comptables publics pour gérer les comptes des collectivités locales. Les CFU ont été envoyés par le SGC Marennes-Oléron la veille du conseil d'administration.

Affaires budgétaires, financières et comptables

004-2026 : APPROBATION DU COMPTE FINANCIER UNIQUE 2025 – BUDGET PRINCIPAL DU CCAS DE SAINT-GEORGES-D'OLERON

Rapporteur madame la présidente :

Le compte financier unique est un document budgétaire et comptable commun à l'ordonnateur et au comptable public, qui vient se substituer au compte administratif anciennement produit par l'ordonnateur et au compte de gestion établi par le comptable public.

Il vise à fournir une information plus simple et plus lisible que les comptes administratifs et de gestion. Les informations budgétaires et comptables soumises au vote sont ainsi rationalisées, modernisées et enrichies grâce au rapprochement au sein d'un unique document.

La production entièrement dématérialisée de ce document s'appuie sur un travail collaboratif et concerné de la collectivité et du comptable public, dans un double objectif de simplification des procédures et de fiabilisation de la qualité des comptes.

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.2121-31 ;

Vu la délibération n° 012-2025 du conseil d'administration en date du 14 avril 2025 approuvant le budget primitif de l'exercice 2025 ;

Vu les conditions d'exécution du budget de l'exercice 2025, et les deux décisions modificatives prises dans le cadre de la fongibilité des crédits s'y rapportant ;

Considérant que le compte financier unique se substitue dans le cadre de l'expérimentation aux comptes administratifs et comptes de gestion ;

Considérant que dans les séances où le compte administratif ou le CFU est débattu, le conseil d'administration élit son président ; que dans ce cas, la présidente peut, même s'il n'est plus en fonction, assister à la discussion, mais il doit se retirer au moment du vote (cf. en ce sens article L 2121-14 du code général des collectivités territoriales) ;

Qu'ainsi il n'est pas compté dans les membres présents pour le calcul du quorum ; qu'une procuration donnée à la présidente ne peut être utilisée lors du vote du CFU ;

Après que madame la présidente ait quitté la séance,

Siégeant alors sous la présidence de madame Jacqueline COUSSY conformément à l'article L 2121-14 du code général des collectivités territoriales susvisé ;

Le conseil d'administration, après en avoir délibéré, DÉCIDE, à l'unanimité de ses membres présents et représentés :

D'ADOPTER le compte financier unique 2025 du budget principal du CCAS, lequel peut se résumer ainsi :

CCAS ST GEORGES D'OLERON - Principal - CFU - 2025		I	
I – INFORMATIONS GENERALES ET SYNTHÉTIQUES		I	
PRESENTATION GENERALE DU COMPTE FINANCIER – VUE D'ENSEMBLE		B1	

Détermination du résultat cumulé à la fin de l'exercice N					
		Investissement		Fonctionnement	Total cumulé
Recettes	Prévision budgétaire totale	A	2 455,68	720 786,55	723 242,23
	Recettes réalisées (1)	B	2 900,68	679 997,97	682 898,65
	Restes à réaliser	C	0,00	0,00	0,00
Dépenses	Autorisation budgétaire totale	D	23 066,20	739 921,00	762 987,20
	Dépenses réalisées (1)	E	2 143,60	651 761,99	653 905,59
	Restes à réaliser	F	0,00	0,00	0,00
Différences entre les titres et les mandats	Solde des réalisations de l'exercice (+/-)	G = B - E	757,08	28 235,98	28 993,06
Résultats antérieurs reportés	Résultats antérieurs reportés (+/-)	H	20 610,52	19 134,45	39 744,97
Solde (investissement) ou résultat de clôture (fonctionnement)	Excédent / déficit	G + H	21 367,60	47 370,43	68 738,03
Différence entre les restes à réaliser	Restes à réaliser (+/-)	I = C - F	0,00	0,00	0,00
Résultat cumulé	Excédent / déficit	G + H + I	21 367,60	47 370,43	68 738,03

(1) Les recettes réalisées et les dépenses réalisées concernent les opérations réelles et les opérations d'ordre

II - EXECUTION BUDGETAIRE

DEPENSES D'INVESTISSEMENT - VUE D'ENSEMBLE

II	A1.1
----	------

Chapitre	Intitulé	Prévisions (a) (BP - DM - RAR N-1)	Réalisations (mandats émis) (b)	Taux de réalisation (ba)	Restes à réaliser au 31/12 (1)
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilités incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (b)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilités corporelles	22 066,20	1 143,60	5,18	0,00
22	Immobilités reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilités en cours	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des opérations d'équipement (2)	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses d'équipement	22 066,20	1 143,60	5,18	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (SA, régime)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	1 000,00	1 000,00	100,00	0,00
	Total des dépenses financières	1 000,00	1 000,00	100,00	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (3)	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses réelles d'investissement	23 066,20	2 143,60	9,29	0,00
040	Opérations ordre transferts entre sections (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (5)	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses d'ordre en investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses d'investissement de l'exercice	23 066,20	2 143,60	9,29	0,00
001	Solde d'exécution négatif reporté	0,00			
	Total des dépenses de la section d'investissement	23 066,20	2 143,60		0,00

(1) Dépenses engagées non mandatées

(2) Voir l'état II-C1.1 pour le détail des opérations d'équipement

(3) Voir l'état IV-85 pour le détail des opérations pour compte de tiers

(4) Cf. DM - RF - 042

(5) Cf. DM - RF - 041

(6) Le chapitre 204 est un chapitre géré qui inclut le 204 et le 2324

II – EXECUTION BUDGETAIRE	II
RECETTES D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE	A1.2

Chapitre	Intitulé	Prévisions (a) (BP + DM + RAR N-1)	Réalisations (titres émis) (b)	Taux de réalisation (b/a)	Restes à réaliser au 31/12 (1)
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
15	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées(8)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	417,52	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	955,68	1 000,00	104,64	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00			
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (2)	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles d'investissement		955,68	1 417,52	148,33	0,00
021	Virement de la section de fonctionnement (3)	0,00			
040	Opérations ordre transf. entre sections (4) (5) (6)	1 500,00	1 483,16	98,88	0,00
041	Opérations patrimoniales (7)	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre en investissement		1 500,00	1 483,16	98,88	0,00
Total des recettes d'investissement de l'exercice		2 455,68	2 900,68	118,12	0,00
001 Solde d'exécution positif reporté		20 610,52			
Total des recettes de la section d'investissement		23 066,20	2 900,68		0,00

(1) Recettes justifiées non strées

(2) Voir l'état IV-85 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(3) Pour mémoire, crédits ouverts au budget mais ne faisant pas l'objet d'émission de titres (opérations sans réalisation).

(4) Df 040 = RF 042

(5) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(6) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(7) Df 041 = Rf 041

(8) Le chapitre 204 est un chapitre globalisé qui inclut le 204 et le 2324

II – EXECUTION BUDGETAIRE	II
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE	A2.1

Chapitre	Intitulé	Prévisions (a) (BP + DM + RAR N-1)	Réalisations Mandats émis	Rattachements (c)	Total réalisations (d = b+c)	Taux de réalisation (d/a)	Restes à réaliser au 31/12 (1)
011	Charges à caractère général (3)	99 797,00	92 295,78	1 946,95	94 242,73	94,43	0,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (3)	597 250,00	515 391,42	1 114,00	516 505,42	86,48	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586)	39 874,00	38 235,30	0,00	38 235,30	95,89	0,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses de gestion des services		736 921,00	645 922,50	3 060,95	648 983,45	88,07	0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges spécifiques	500,00	295,38	0,00	295,38	59,08	0,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires)	1 000,00	1 000,00	0,00	1 000,00	100,00	0,00
Total des dépenses réelles et mixtes		738 421,00	647 217,88	3 060,95	650 278,83	88,06	0,00
023	Virement à la section d'investissement	0,00					
042	Opérations ordre transf. entre sections (2)	1 500,00	1 483,16	0,00	1 483,16	98,88	0,00
043	Opérations ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement (3)		1 500,00	1 483,16	0,00	1 483,16	98,88	0,00
Total des dépenses de fonctionnement de l'exercice		739 921,00	648 701,04	3 060,95	651 761,99	88,09	0,00
002 Déficit de fonctionnement reporté de N-1		0,00					
Total des dépenses de la section de fonctionnement		739 921,00	648 701,04	3 060,95	651 761,99		0,00

(1) Dépenses engagées non mandatées.

(2) Les comptes 68 peuvent figurer dans le détail ou chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(3) DF 042 = RI 040 - DF 043 = RF 043

II – EXECUTION BUDGETAIRE	II
RECETTES DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE	A2.2

Chapitre	Intitulé	Prévisions (a) (BP - DM - RAR N-1)	Réalisations Titres émis (b)	Rattachements (c)	Total réalisations (d = b+c)	Taux de réalisation (d/a)	Restes à réaliser au 31/12 (1)
013	Atténuations de charges	96 315,55	47 193,99	7 590,00	54 783,99	56,88	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	118 800,00	111 265,22	9 000,00	120 265,22	101,23	0,00
73	Impôts et taxes (sauf 731)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
731	Fiscalité locale	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	500 000,00	500 000,00	0,00	500 000,00	100,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	2 500,00	1 699,76	0,00	1 699,76	67,99	0,00
Total des recettes de gestion des services		717 615,55	660 158,97	16 590,00	676 748,97	94,31	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques	0,00	78,00	0,00	78,00	0,00	0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires)	3 171,00	3 171,00	0,00	3 171,00	100,00	0,00
Total des recettes réelles et mixtes		720 786,55	663 407,97	16 590,00	679 997,97	94,34	0,00
042	Opérations ordre transf. entre sections (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérations ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre (3)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes de fonctionnement de l'exercice		720 786,55	663 407,97	16 590,00	679 997,97	94,34	0,00
002 Excédent de fonctionnement reporté de N-1		19 134,45					
Total des recettes de la section de fonctionnement		739 921,00	663 407,97	16 590,00	679 997,97		0,00

(1) Recettes justifiées non titrées.

(2) Les comptes 78 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(3) RF 042 = DI 040

005-2026 : APPROBATION DU COMPTE FINANCIER UNIQUE 2025 – BUDGET ANNEXE DU FOYER LOGEMENT

Rapporteur madame la présidente :

Le compte financier unique est un document budgétaire et comptable commun à l'ordonnateur et au comptable public, qui vient se substituer au compte administratif anciennement produit par l'ordonnateur et au compte de gestion établi par le comptable public.

Il vise à fournir une information plus simple et plus lisible que les comptes administratifs et de gestion. Les informations budgétaires et comptables soumises au vote sont ainsi rationalisées, modernisées et enrichies grâce au rapprochement au sein d'un unique document.

La production entièrement dématérialisée de ce document s'appuie sur un travail collaboratif et concerné de la collectivité et du comptable public, dans un double objectif de simplification des procédures et de fiabilisation de la qualité des comptes.

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.2121-31 ;

Vu la délibération n° 013-2025 du conseil d'administration en date du 14 avril 2025 approuvant le budget primitif de l'exercice 2025 ;

Vu les conditions d'exécution du budget de l'exercice 2025, et les deux décisions modificatives prises dans le cadre de la fongibilité des crédits s'y rapportant ;

Considérant que le compte financier unique se substitue dans le cadre de l'expérimentation aux comptes administratifs et comptes de gestion ;

Considérant que dans les séances où le compte administratif ou le CFU est débattu, le conseil d'administration élit son président ; que dans ce cas, la présidente peut, même s'il n'est plus en fonction, assister à la discussion, mais il doit se retirer au moment du vote (cf. en ce sens article L 2121-14 du code général des collectivités territoriales) ;

Qu'ainsi il n'est pas compté dans les membres présents pour le calcul du quorum ; qu'une procuration donnée à la présidente ne peut être utilisée lors du vote du CFU ;

Après que madame la présidente ait quitté la séance,

Siégeant alors sous la présidence de madame Jacqueline COUSSY conformément à l'article L 2121-14 du code général des collectivités territoriales susvisé ;

Le conseil d'administration, après en avoir délibéré, DÉCIDE, à l'unanimité de ses membres présents et représentés :

D'ADOPTER le compte financier unique 2025 du budget annexe du Foyer Logement, lequel peut se résumer ainsi :

I – INFORMATIONS GENERALES ET SYNTHÉTIQUES	I
PRESENTATION GENERALE DU COMPTE FINANCIER – VUE D'ENSEMBLE	B1

Détermination du résultat cumulé à la fin de l'exercice N					
			Investissement	Fonctionnement	Total cumulé
Recettes	Prévision budgétaire totale	A	100 000,57	415 797,00	515 797,57
	Recettes réalisées (1)	B	40 383,74	391 123,59	431 507,33
	Restes à réaliser	C	0,00	0,00	0,00
Dépenses	Autorisation budgétaire totale	D	165 943,00	409 483,60	575 426,60
	Dépenses réalisées (1)	E	64 765,54	387 284,96	452 050,50
	Restes à réaliser	F	37 600,00	0,00	37 600,00
Différences entre les titres et les mandats	Solde des réalisations de l'exercice (+/-)	G = B - E	-24 381,80	3 838,63	-20 543,17
Résultats antérieurs reportés	Résultats antérieurs reportés (+/-)	H	65 942,43	-6 313,40	59 629,03
Solde (investissement) ou résultat de clôture (fonctionnement)	Excédent /déficit	G + H	41 560,63	-2 474,77	39 085,86
Différence entre les restes à réaliser	Restes à réaliser (+/-)	I = C - F	-37 600,00	0,00	-37 600,00
Résultat cumulé	Excédent /déficit	G + H + I	3 960,63	-2 474,77	1 485,86

(1) Les recettes réalisées et les dépenses réalisées concernent les opérations réelles et les opérations d'ordre

I – INFORMATIONS GENERALES ET SYNTHÉTIQUES	I
EXECUTION DU BUDGET – RAR DEPENSES	C1

DETAIL DES RESTES A REALISER N EN DEPENSES (1)

Chap. / art. (2)	Libellé	Dépenses engagées non mandatées
SECTION D'INVESTISSEMENT – TOTAL		(I) 37 600,00
018	RSA	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00
13	Subventions d'investissement (3)	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	2 600,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204)	0,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (5)	0,00
21	Immobilisations corporelles (3)	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3)	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (3)	35 000,00
26	Participations et créances rattachées	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers	0,00
SECTION DE FONCTIONNEMENT – TOTAL		(II) 0,00
011	Charges à caractère général (4)	0,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (4)	0,00
014	Atténuations de produits	0,00
016	APA	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00
65	Autres charges de gestion courante (4)	0,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00
66	Charges financières	0,00
67	Charges spécifiques (4)	0,00

(1) Il s'agit des restes à réaliser établis conformément à la comptabilité d'engagement annuelle. Ces restes à réaliser seront repris au BP ou au BS N+1.

(2) Suivant le niveau de vote retenu par l'assemblée délibérante.

(3) Hors dépenses imputées au chapitre 018.

(4) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

(5) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

II – EXECUTION BUDGETAIRE	II
DEPENSES D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE	A1.1

Chapitre	Intitulé	Prévisions (a) (BP + DM + RAR N-1)	Réalisations (mandats émis) (b)	Taux de réalisation (b/a)	Restes à réaliser au 31/12 (1)
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	7 500,00	3 811,20	50,82	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	17 124,00	14 302,19	83,52	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	55 000,00	17 970,62	32,67	35 000,00
	Total des opérations d'équipement (2)	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses d'équipement	79 624,00	36 084,01	45,32	35 000,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	6 419,00	3 782,10	58,92	2 600,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA, régie)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses financières	6 419,00	3 782,10	58,92	2 600,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (3)	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses réelles d'investissement	86 043,00	39 866,11	46,33	37 600,00
040	Opérations ordre transf. entre sections (4)	24 900,00	24 899,43	100,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (5)	55 000,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses d'ordre en investissement	79 900,00	24 899,43	31,16	0,00
	Total des dépenses d'investissement de l'exercice	165 943,00	64 765,54	39,03	37 600,00
	001 Solde d'exécution négatif reporté	0,00			
	Total des dépenses de la section d'investissement	165 943,00	64 765,54		37 600,00

(1) Dépenses engagées non mandatées.

(2) Voir l'état II-C1.1 pour le détail des opérations d'équipement.

(3) Voir l'état IV-B5 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(4) Df 040 = RF 042

(5) Df 041 = Rf 041

(6) Le chapitre 204 est un chapitre globalisé qui inclut le 204 et le 2324

II – EXECUTION BUDGETAIRE	II
RECETTES D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE	A1.2

Chapitre	Intitulé	Prévisions (a) (BP + DM + RAR N-1)	Réalisations (titres émis) (b)	Taux de réalisation (b/a)	Restes à réaliser au 31/12 (1)
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	5 000,57	3 552,00	71,03	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées(8)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00			
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (2)	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles d'investissement		5 000,57	3 552,00	71,03	0,00
021	Virement de la section de fonctionnement (3)	0,00			
040	Opérations ordre transf. entre sections (4) (5) (6)	40 000,00	36 831,74	92,08	0,00
041	Opérations patrimoniales (7)	55 000,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre en investissement		95 000,00	36 831,74	38,77	0,00
Total des recettes d'investissement de l'exercice		100 000,57	40 383,74	40,38	0,00
001 Solde d'exécution positif reporté		65 942,43			
Total des recettes de la section d'investissement		165 943,00	40 383,74		0,00

(1) Recettes justifiées non tritées.

(2) Voir l'état IV-85 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(3) Pour mémoire, crédits ouverts au budget mais ne faisant pas l'objet d'émission de titres (opérations sans réalisation).

(4) Cf 040 = RF 042

(5) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(6) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(7) Cf 041 = RI 041

(8) Le chapitre 204 est un chapitre globalisé qui inclut le 204 et le 2324

FOYER LOGEMENT DE ST GEORGES D'OLERON - FOYER LOGEMENT DE ST GEORGES D'OLERON - CFU - 2025

II – EXECUTION BUDGETAIRE	II
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE	A2.1

Chapitre	Intitulé	Prévisions (a) (BP + DM + RAR N-1)	Realisations Mandats émis	Rattachements (c)	Total réalisations (d = b+c)	Taux de réalisation (d/a)	Restes à réaliser au 31/12 (1)
011	Charges à caractère général (3)	217 697,60	191 090,08	7 834,59	198 924,67	91,38	0,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (3)	145 450,00	145 290,73	0,00	145 290,73	99,89	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586)	3 336,00	3 237,82	0,00	3 237,82	97,06	0,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses de gestion des services		366 483,60	339 618,63	7 834,59	347 453,22	94,81	0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges spécifiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires)	3 000,00	3 000,00	0,00	3 000,00	100,00	0,00
Total des dépenses réelles et mixtes		369 483,60	342 618,63	7 834,59	350 453,22	94,85	0,00
023	Virement à la section d'investissement	0,00					
042	Opérations ordre transf. entre sections (2)	40 000,00	36 831,74	0,00	36 831,74	92,08	0,00
043	Opérations ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement (3)		40 000,00	36 831,74	0,00	36 831,74	92,08	0,00
Total des dépenses de fonctionnement de l'exercice		409 483,60	379 450,37	7 834,59	387 284,96	94,58	0,00
002 Déficit de fonctionnement reporté de N-1		6 313,40					
Total des dépenses de la section de fonctionnement		415 797,00	379 450,37	7 834,59	387 284,96		0,00

(1) Dépenses engagées non mandatées.

(2) Les comptes 65 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(3) DF 042 = RI 040 - DF 043 = RF 043

006-2026 - AFFECTATION DU RÉSULTAT D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE 2025 - BUDGET PRINCIPAL CCAS DE SAINT-GEORGES-D'OLERON

Rapporteur madame la présidente :

Après avoir entendu le compte financier unique du budget principal de l'exercice 2025 ce jour,

Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2025,

Constatant que le compte financier unique 2025 présente un excédent de fonctionnement de 47 370,43 €

Le conseil d'administration, après en avoir délibéré, DÉCIDE, à l'unanimité de ses membres présents et représentés :

D'APPROUVER l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2025 du budget principal comme suit :

POUR MÉMOIRE	
Déficit antérieur reporté (report à nouveau débiteur)	
Excédent antérieur reporté (report à nouveau créditeur)	19 134,45 €
Virement à la section d'investissement	
RÉSULTAT DE L'EXERCICE : EXCÉDENT DÉFICIT	28 235,98 €
A) EXCÉDENT TOTAL AU 31/12/2025	47 370,43 €
Affectation obligatoire	
* à l'apurement du déficit (report à nouveau débiteur)	
Déficit résiduel à reporter	
* à l'exécution du virement à la section d'investissement (compte 1068)	
Solde disponible	47 370,43 €
affecté comme suit :	
* affectation complémentaire en réserves (compte 1068)	
* affectation à l'excédent reporté (report à nouveau créditeur) (ligne 002)	47 370,43 €
Si nécessaire, par prélèvement sur le report à nouveau créditeur pour.....	
B) DÉFICIT AU 31/12/2025	
Déficit antérieur reporté (report à nouveau débiteur)	
Reprise sur l'excédent antérieur reporté (report à nouveau créditeur)	
Déficit résiduel à reporter - budget primitif 2024	
Excédent disponible (voir A - solde disponible)	
C) le cas échéant, affectation de l'excédent antérieur reporté	

007-2026-AFFECTATION DU RÉSULTAT D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE 2025 BUDGET ANNEXE FOYER-LOGEMENT

Rapporteur madame la présidente :

Après avoir entendu le compte financier unique du budget principal de l'exercice 2025 ce jour,

Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2025,

Constatant que le compte financier unique 2025 présente un déficit de fonctionnement de 2 474,77 €,

Le conseil d'administration, après en avoir délibéré, DÉCIDE, à l'unanimité de ses membres présents et représentés :

D'APPROUVER l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2025 du budget annexe comme suit :

POUR MÉMOIRE	
Déficit antérieur reporté (report à nouveau débiteur)	6 313,40 €
Excédent antérieur reporté (report à nouveau créditeur)	
Virement à la section d'investissement	
RÉSULTAT DE L'EXERCICE : EXCÉDENT DÉFICIT	3 838,63 €
A) EXCÉDENT TOTAL AU 31/12/2025	
Affectation obligatoire	
* à l'apurement du déficit (report à nouveau débiteur)	
Déficit résiduel à reporter	
* à l'exécution du virement à la section d'investissement (compte 1068)	
Solde disponible	
affecté comme suit :	
* affectation complémentaire en réserves (compte 1068)	
* affectation à l'excédent reporté (report à nouveau créditeur) (ligne 002)	
Si nécessaire, par prélèvement sur le report à nouveau créditeur pour.....	
B) DÉFICIT AU 31/12/2025	2 474.77 €
Déficit antérieur reporté (report à nouveau débiteur)	
Reprise sur l'excédent antérieur reporté (report à nouveau créditeur)	
Déficit résiduel à reporter - budget primitif 2024	
Excédent disponible (voir A - solde disponible)	
C) le cas échéant, affectation de l'excédent antérieur reporté	

008-2026- INSTRUCTION BUDGÉTAIRE ET COMPTABLE M57- TAUX DE FONGIBILITÉ DES CRÉDITS 2026

Rapporteur madame la présidente :

Par délibération n°023-2022 du 13 septembre 2022, le CCAS a validé la mise en place anticipée de la nomenclature M57 avec une mise en œuvre à compter du 1^{er} janvier 2023.

L'instruction comptable et budgétaire M57 permet une plus grande souplesse puisqu'elle offre la faculté au conseil municipal de déléguer au maire la possibilité de procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7,5% du montant des dépenses réelles de chacune des sections (cf. en ce sens article L.5217-10-6 du code général des collectivités territoriales).

Ce taux maximum de 7,5% s'entend par section budgétaire, il peut donc varier pour le fonctionnement et l'investissement.

Considérant que le taux de fongibilité des crédits doit être précisé dans le document budgétaire (Etat 1-B- modalité de vote du budget) et la délégation inscrite par délibération du vote du budget ou par délibération spécifique ;

Le conseil d'administration, après en avoir délibéré, DÉCIDE, à l'unanimité de ses membres présents et représentés :

D'AUTORISER madame la présidente à procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7,5% du montant des dépenses réelles de chacune des sections (fonctionnement et investissement) du budget 2026.

D'AUTORISER madame la présidente à signer tous documents en ce sens.

009-2026-VOTE DU BUDGET PRIMITIF PRINCIPAL DE L'EXERCICE 2026

Rapport de madame la présidente :

Vu le code de l'action sociale et des familles et notamment son article L. 123-8 alinéa 4 selon lequel les règles qui régissent la comptabilité des communes sont applicables aux centres communaux d'action sociale ;

Vu l'instruction budgétaire et comptable M57 applicable au budget,

Considérant les conditions de préparation du budget primitif et la répartition des crédits permettant de faire face, dans les conditions les meilleures, aux opérations financières et comptables de l'exercice à venir ;

Considérant le débat d'orientations budgétaires discuté en séance du conseil d'administration en date du 25 février 2026 (cf. en ce sens délibération n° 003-2026 du même jour) ;

Considérant le projet de budget primitif de l'exercice 2026 (cf. projet de budget dans son intégralité ci-annexé lequel doit être transmis dans les 12 jours au moins avant l'ouverture de la première réunion consacrée à l'examen dudit budget conformément à l'article L5217-10-4 du code général des collectivités territoriales) ;

Considérant la date limite de vote des budgets locaux fixée au 15 avril ou avant le 30 avril de l'année du renouvellement des organes délibérants¹ (art. L 1612-2 du code général des collectivités territoriales) ;

¹Ces dispositions ne sont pas applicables quand le défaut d'adoption résulte de l'absence de communication avant le 31 mars à l'organe délibérant d'informations indispensables à l'établissement du budget. La liste de ces informations est fixée par décret. Dans ce cas, l'organe délibérant dispose de quinze jours à compter de cette communication pour arrêter le budget.

Le conseil d'administration, après en avoir délibéré, DÉCIDE, à l'unanimité de ses membres présents et représentés :

D'ADOPTER le budget primitif principal de l'exercice 2026 arrêté comme suit :

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET		II	
VUE D'ENSEMBLE DU BUDGET – VOTE ET REPORTS		A	
VOTE	Crédits d'investissement votés au titre du présent budget (y compris le compte 1068)	23 979,60	2 612,00
+		+	+
REPORTS	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (1)	0,00	0,00
	001 Solde d'exécution de la section d'investissement reporté (1)	(si solde négatif) 0,00	(si solde positif) 21 367,60
=		=	=
Total de la section d'investissement (2)		23 979,60	23 979,60
VOTE	Crédits de fonctionnement votés au titre du présent budget	739 241,00	691 870,57
+		+	+
REPORTS	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (1)	0,00	0,00
	002 Résultat de fonctionnement reporté (1)	(si déficit) 0,00	(si excédent) 47 370,43
=		=	=
Total de la section de fonctionnement (3)		739 241,00	739 241,00
TOTAL DU BUDGET (4)		763 220,60	763 220,60

(1) A imputer uniquement en cas de reprise des résultats anticipés ou défectifs de l'exercice précédent.

Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent, en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements, et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées.

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent, en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements, et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

(2) Total de la section d'investissement = RAR + solde d'exécution reporté + crédits d'investissement votés.

(3) Total de la section de fonctionnement = RAR + résultat reporté + crédits de fonctionnement votés.

(4) Total du budget = total de la section de fonctionnement + total de la section d'investissement.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
EQUILIBRE FINANCIER DU BUDGET – SECTION D'INVESTISSEMENT	C1

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (y compris opérations) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (y compris opérations) (3) (8)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (y compris opérations) (3)	22 066,20	0,00	23 979,60	23 979,60	23 979,60
22	Immobilisations reçues en affectation (y compris opérations) (3) (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (y compris opérations) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'équipement		22 066,20	0,00	23 979,60	23 979,60	23 979,60
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	1 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses financières		1 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45...	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles d'investissement		23 066,20	0,00	23 979,60	23 979,60	23 979,60

040	Opérations ordre transf. entre sections (7)	0,00		0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (7)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre d'investissement		0,00		0,00	0,00	0,00

TOTAL	23 066,20	0,00	23 979,60	23 979,60	23 979,60
--------------	------------------	-------------	------------------	------------------	------------------

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE	0,00
--	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	23 979,60
---	------------------

(1) Voir état I-B pour la comparaison par rapport au budget précédent.

(2) Proposition formulée par le président pour l'exercice N.

(3) Hors dépenses imputées au chapitre 018.

(4) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

(5) A servir uniquement lorsque la collectivité effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle crée.

(6) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).

(7) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041.

(8) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
EQUILIBRE FINANCIER DU BUDGET – SECTION D'INVESTISSEMENT	C1

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 138) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (13)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
138	Autres subventions invest. non transf. (3) (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie) (8)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	955,68	0,00	1 000,00	1 000,00	1 000,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières		955,68	0,00	1 000,00	1 000,00	1 000,00
45...	Chapitres d'opérations pour le compte de tiers (9)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles d'investissement		955,68	0,00	1 000,00	1 000,00	1 000,00

021	Virement de la section de fonctionnement (10)	0,00		0,00	0,00	0,00
040	Opérations ordre transf. entre sections (10) (11)	1 500,00		1 612,00	1 612,00	1 612,00
041	Opérations patrimoniales (10)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre d'investissement		1 500,00		1 612,00	1 612,00	1 612,00

TOTAL	2 455,68	0,00	2 612,00	2 612,00	2 612,00
--------------	-----------------	-------------	-----------------	-----------------	-----------------

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE	21 367,60
--	------------------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	23 979,60
---	------------------

Pour information :

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la collectivité.

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ PAR LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (12)	1 612,00
--	-----------------

(1) Voir état I-B pour la comparaison par rapport au budget précédent.

(2) Proposition formulée par le président pour l'exercice N.

(3) Hors recettes imputées au chapitre 018.

(4) Sauf 165, 166 et 16449.

(5) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

(6) Le compte 1068 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.

(7) Le compte 138 n'est pas un chapitre mais une subdivision du chapitre 13.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
EQUILIBRE FINANCIER – SECTION DE FONCTIONNEMENT	C2

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
011	Charges à caractère général (3)	99 797,00	0,00	110 588,00	110 588,00	110 588,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (3)	597 250,00	0,00	579 800,00	579 800,00	579 800,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (3)	39 874,00	0,00	39 350,00	39 350,00	39 350,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses de gestion courante		736 921,00	0,00	729 738,00	729 738,00	729 738,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges spécifiques (3)	500,00	0,00	500,00	500,00	500,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires) (3)	1 000,00		7 391,00	7 391,00	7 391,00
Total des dépenses réelles de fonctionnement		738 421,00	0,00	737 629,00	737 629,00	737 629,00

023	Virement à la section d'investissement (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
042	Opérations ordre transf. entre sections (4) (5)	1 500,00		1 612,00	1 612,00	1 612,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		1 500,00		1 612,00	1 612,00	1 612,00

TOTAL	739 921,00	0,00	739 241,00	739 241,00	739 241,00
--------------	-------------------	-------------	-------------------	-------------------	-------------------

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	739 241,00
--	-------------------

(1) Voir état I-B pour la comparaison par rapport au budget précédent.

(2) Proposition formulée par le président pour l'exercice N.

(3) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

(4) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DF 043 = RF 043.

(5) Les comptes 68 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
EQUILIBRE FINANCIER – SECTION DE FONCTIONNEMENT	C2

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
013	Atténuations de charges (3)	96 315,55	0,00	56 500,00	56 500,00	56 500,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	118 800,00	0,00	132 191,00	132 191,00	132 191,00
73	Impôts et taxes (sauf le 731)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
731	Fiscalité locale	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations (3)	500 000,00	0,00	500 000,00	500 000,00	500 000,00
75	Autres produits de gestion courante (3)	2 500,00	0,00	3 179,57	3 179,57	3 179,57
Total des recettes de gestion courante		717 615,55	0,00	691 870,57	691 870,57	691 870,57
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires) (3)	3 171,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles de fonctionnement		720 786,55	0,00	691 870,57	691 870,57	691 870,57

042	Opérations ordre transf. entre sections (4) (5)	0,00		0,00	0,00	0,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre de fonctionnement		0,00		0,00	0,00	0,00

TOTAL	720 786,55	0,00	691 870,57	691 870,57	691 870,57
--------------	-------------------	-------------	-------------------	-------------------	-------------------

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	47 370,43
---	------------------

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	739 241,00
--	-------------------

Pour information :

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (6)	1 612,00
---	-----------------

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la collectivité.

(1) Voir état I-B pour la comparaison par rapport au budget précédent.

(2) Proposition formulée par le président pour l'exercice N.

(3) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(4) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DF 043 = RF 043.

(5) Les comptes 78 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(6) Solde de l'opération DF 023 + DF 042 – RF 042 ou solde de l'opération RI 021 + RI 040 – DI 040.

010-2026- VOTE DU BUDGET PRIMITIF ANNEXE DU FOYER LOGEMENT DE L'EXERCICE 2026

Rapporteur madame la présidente :

Vu le code de l'action sociale et des familles et notamment son article L 123-8 alinéa 4 selon lequel les règles qui régissent la comptabilité des communes sont applicables aux centres communaux d'action sociale ;

Vu l'instruction budgétaire et comptable M57 applicable au budget,

Considérant les conditions de préparation du budget primitif et la répartition des crédits permettant de faire face, dans les conditions les meilleures, aux opérations financières et comptables de l'exercice à venir ;

Considérant le débat d'orientations budgétaires discuté en séance du conseil d'administration en date du 25 février 2026 (cf. en ce sens délibération n° 003-2026 du même jour) ;

Considérant le projet de budget primitif de l'exercice 2026 (cf. projet de budget dans son intégralité ci-annexé lequel doit être transmis dans les 12 jours au moins avant l'ouverture de la première réunion consacrée à l'examen dudit budget conformément à l'article L5217-10-4 du code général des collectivités territoriales) ;

Considérant la date limite de vote des budgets locaux fixée au 15 avril ou avant le 30 avril de l'année du renouvellement des organes délibérants¹ (art. L 1612-2 du code général des collectivités territoriales) ;

¹Ces dispositions ne sont pas applicables quand le défaut d'adoption résulte de l'absence de communication avant le 31 mars à l'organe délibérant d'informations indispensables à l'établissement du budget. La liste de ces informations est fixée par décret. Dans ce cas, l'organe délibérant dispose de quinze jours à compter de cette communication pour arrêter le budget.

Le conseil d'administration, après en avoir délibéré, DÉCIDE, à l'unanimité de ses membres présents et représentés :

D'ADOPTER le budget annexe du foyer-logement de l'exercice 2026 arrêté comme suit :

CCAS ST GEORGES D'OLERON - FOYER LOGEMENT DE ST GEORGES D'OLERON - BP - 2026

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET		II
VUE D'ENSEMBLE DU BUDGET – VOTE ET REPORTS		A

		DEPENSES	RECETTES
VOTE	Crédits d'investissement votés au titre du présent budget (y compris le compte 1068)	44 184,63	40 224,00
+		+	+
REPORTS	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (1)	37 600,00	0,00
	001 Solde d'exécution de la section d'investissement reporté (1)	(si solde négatif) 0,00	(si solde positif) 41 560,63
=		=	=
Total de la section d'investissement (2)		81 784,63	81 784,63
		DEPENSES	RECETTES
VOTE	Crédits de fonctionnement votés au titre du présent budget	417 673,23	420 148,00
+		+	+
REPORTS	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (1)	0,00	0,00
	002 Résultat de fonctionnement reporté (1)	(si déficit) 2 474,77	(si excédent) 0,00
=		=	=
Total de la section de fonctionnement (3)		420 148,00	420 148,00
TOTAL DU BUDGET (4)		501 932,63	501 932,63

(1) À imputer uniquement en cas de reprise des résultats anticipés ou défaits de l'exercice précédent.

Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées.

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

(2) Total de la section d'investissement = RAR + solde d'exécution reporté + crédits d'investissement votés.

(3) Total de la section de fonctionnement = RAR + résultat reporté + crédits de fonctionnement votés.

(4) Total du budget = total de la section de fonctionnement + total de la section d'investissement.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
EQUILIBRE FINANCIER DU BUDGET – SECTION D'INVESTISSEMENT	C1

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (y compris opérations) (3)	7 500,00	0,00	5 000,00	5 000,00	5 000,00
204	Subventions d'équipement versées (y compris opérations) (3) (8)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (y compris opérations) (3)	17 124,00	0,00	9 084,63	9 084,63	9 084,63
22	Immobilisations reçues en affectation (y compris opérations) (3) (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (y compris opérations) (3)	55 000,00	35 000,00	0,00	0,00	35 000,00
Total des dépenses d'équipement		79 624,00	35 000,00	14 084,63	14 084,63	49 084,63
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	6 419,00	2 600,00	5 200,00	5 200,00	7 800,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses financières		6 419,00	2 600,00	5 200,00	5 200,00	7 800,00
45...	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles d'investissement		86 043,00	37 600,00	19 284,63	19 284,63	56 884,63

040	Opérations ordre transf. entre sections (7)	24 900,00		24 900,00	24 900,00	24 900,00
041	Opérations patrimoniales (7)	55 000,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre d'investissement		79 900,00		24 900,00	24 900,00	24 900,00

TOTAL	165 943,00	37 600,00	44 184,63	44 184,63	81 784,63
--------------	-------------------	------------------	------------------	------------------	------------------

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE	0,00
--	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	81 784,63
---	------------------

(1) Voir état I-B pour la comparaison par rapport au budget précédent.

(2) Proposition formulée par le président pour l'exercice N.

(3) Hors dépenses imputées au chapitre 018.

(4) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

(5) A servir uniquement lorsque la collectivité effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle crée.

(6) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).

(7) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041.

(8) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
EQUILIBRE FINANCIER DU BUDGET – SECTION D'INVESTISSEMENT	C1

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 138) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (13)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
138	Autres subventions invest. non transf. (3) (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	5 000,57	0,00	5 000,00	5 000,00	5 000,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie) (8)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières		5 000,57	0,00	5 000,00	5 000,00	5 000,00
45...	Chapitres d'opérations pour le compte de tiers (9)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles d'investissement		5 000,57	0,00	5 000,00	5 000,00	5 000,00

021	Virement de la section de fonctionnement (10)	0,00		0,00	0,00	0,00
040	Opérations ordre transf. entre sections (10) (11)	40 000,00		35 224,00	35 224,00	35 224,00
041	Opérations patrimoniales (10)	55 000,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre d'investissement		95 000,00		35 224,00	35 224,00	35 224,00

TOTAL	100 000,57	0,00	40 224,00	40 224,00	40 224,00
--------------	-------------------	-------------	------------------	------------------	------------------

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE	41 560,63
--	------------------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	81 784,63
---	------------------

Pour information :

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la collectivité.

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ PAR LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (12)	10 324,00
--	------------------

(1) Voir état I-B pour la comparaison par rapport au budget précédent.

(2) Proposition formulée par le président pour l'exercice N.

(3) Hors recettes imputées au chapitre 018.

(4) Sauf 165, 166 et 16449.

(5) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

(6) Le compte 1068 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.

(7) Le compte 138 n'est pas un chapitre mais une subdivision du chapitre 13.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
EQUILIBRE FINANCIER – SECTION DE FONCTIONNEMENT	C2

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
011	Charges à caractère général (3)	217 697,60	0,00	222 469,23	222 469,23	222 469,23
012	Charges de personnel et frais assimilés (3)	145 450,00	0,00	153 650,00	153 650,00	153 650,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (3)	3 336,00	0,00	3 330,00	3 330,00	3 330,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses de gestion courante		366 483,60	0,00	379 449,23	379 449,23	379 449,23
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges spécifiques (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires) (3)	3 000,00		3 000,00	3 000,00	3 000,00
Total des dépenses réelles de fonctionnement		369 483,60	0,00	382 449,23	382 449,23	382 449,23

023	Virement à la section d'investissement (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
042	Opérations ordre transf. entre sections (4) (5)	40 000,00		35 224,00	35 224,00	35 224,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		40 000,00		35 224,00	35 224,00	35 224,00

TOTAL	409 483,60	0,00	417 673,23	417 673,23	417 673,23
--------------	-------------------	-------------	-------------------	-------------------	-------------------

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	2 474,77
---	-----------------

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	420 148,00
--	-------------------

(1) Voir état I-B pour la comparaison par rapport au budget précédent.

(2) Proposition formulée par le président pour l'exercice N.

(3) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

(4) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DF 043 = RF 043.

(5) Les comptes 68 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
EQUILIBRE FINANCIER – SECTION DE FONCTIONNEMENT	C2

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
013	Atténuations de charges (3)	14 412,00	0,00	2 748,00	2 748,00	2 748,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	36 800,00	0,00	60 200,00	60 200,00	60 200,00
73	Impôts et taxes (sauf le 731)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
731	Fiscalité locale	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations (3)	42 602,00	0,00	41 300,00	41 300,00	41 300,00
75	Autres produits de gestion courante (3)	290 000,31	0,00	282 000,00	282 000,00	282 000,00
Total des recettes de gestion courante		383 814,31	0,00	386 248,00	386 248,00	386 248,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques (3)	200,00	0,00	200,00	200,00	200,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires) (3)	6 882,69		8 800,00	8 800,00	8 800,00
Total des recettes réelles de fonctionnement		390 897,00	0,00	395 248,00	395 248,00	395 248,00

042	Opérations ordre transf. entre sections (4) (5)	24 900,00		24 900,00	24 900,00	24 900,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre de fonctionnement		24 900,00		24 900,00	24 900,00	24 900,00

TOTAL	415 797,00	0,00	420 148,00	420 148,00	420 148,00
--------------	-------------------	-------------	-------------------	-------------------	-------------------

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	420 148,00
--	-------------------

Pour information :

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (6)	10 324,00
---	------------------

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la collectivité.

(1) Voir état I-B pour la comparaison par rapport au budget précédent.

(2) Proposition formulée par le président pour l'exercice N.

(3) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(4) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DF 043 = RF 043.

(5) Les comptes 78 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(6) Solde de l'opération DF 023 + DF 042 – RF 042 ou solde de l'opération RI 021 + RI 040 – DI 040.

011-2026- SUBVENTIONS 2026 - BUDGET PRIMITIF PRINCIPAL

Rapporteur madame la présidente :

Vu le code général des collectivités territoriales et son article L 2311-7,

Vu les conditions d'élaboration du budget primitif principal relatif à l'exercice 2026,

Madame Françoise DODIN, présidente de l'association « les quatre saisons » ne participe pas au vote.

Le conseil d'administration, après en avoir délibéré, DÉCIDE, à l'unanimité de ses membres présents et représentés :

DE VERSER au budget annexe du foyer-logement pour l'exercice 2026 une subvention de fonctionnement de 30 000,00 €.

DE DIRE que l'inscription budgétaire nécessaire à son paiement figure au budget primitif principal de l'exercice 2024 à l'article 65736222 "Établissements et services rattachés dotés de la personnalité morale".

DE VERSER à l'association « Les quatre saisons » une subvention de fonctionnement de 300,00 €.

DE DIRE que l'inscription budgétaire nécessaire à son paiement figure au budget primitif principal de l'exercice 2026 à l'article 65748 " Subvention de fonctionnement aux autres personnes de droit privé".

012-2026-CONSTITUTION D'UNE PROVISION COMPTABLE POUR DÉPRÉCIATIONS DES ACTIFS CIRCULANT SUR LE BUDGET PRINCIPAL

Rapporteur madame la présidente :

Dans un souci de sincérité budgétaire, de transparence et de fiabilité des résultats de fonctionnement des collectivités, la constitution de provisions pour dépréciations (créances dont le recouvrement semble compromis) constitue une dépense obligatoire au vu de la réglementation et conformément à l'article R2321-2-3° du code général des collectivités territoriales.

D'un point de vue pratique, le comptable public et l'ordonnateur doivent échanger leurs informations sur les chances de recouvrement des créances. L'inscription des crédits budgétaires puis les écritures de dotation aux provisions ne peuvent être effectuées qu'après concertation étroite et accords entre eux.

Dès lors qu'il existe, pour une créance donnée, des indices de difficulté de recouvrement (compte-tenu notamment de situation financière du débiteur ou d'une contestation sérieuse), la créance doit être considérée comme douteuse. Il faut alors constituer une provision car la valeur des titres de recette pris en charge dans la comptabilité de la commune peut être supérieure à celle attendue. Il existe donc potentiellement une charge latente si le risque se révèle.

Le mécanisme comptable de provision permet d'appréhender cette incertitude en fonction de la nature et de l'intensité du risque. La comptabilisation des dotations aux provisions pour dépréciations des actifs circulants repose sur des écritures semi-budgétaires (droit commun) par utilisation en dépenses du compte 6817 "Dotations aux provisions pour dépréciation des actifs circulants".

En accord avec le comptable public, il est ainsi proposé de constituer une telle provision en se basant sur un montant de 15 % des créances douteuses non recouvrées depuis plus de deux ans et, à ce jour, susceptible de l'être par ledit comptable pour un montant de 1 000 € pour l'année 2026.

Vu les articles L 2321-1, L 2321-2 et R 2321-2 du code général des collectivités territoriales,
Considérant le risque associé aux créances susceptibles d'être irrécouvrable,

Le conseil d'administration, après en avoir délibéré, DÉCIDE, à l'unanimité de ses membres présents et représentés :

DE CONSTITUER une provision pour créances douteuses sur le budget principal.

D'INSCRIRE à l'article 6817 "dotations aux provisions/dépréciations des actifs circulants" du budget principal de l'exercice 2026 la somme de 1 000 € correspondant au montant susceptible d'être proposé en admission en non-valeur par le comptable public.

013-2026-CONSTITUTION D'UNE PROVISION COMPTABLE POUR DÉPRÉCIATIONS DES ACTIFS CIRCULANT SUR LE BUDGET ANNEXE DU FOYER LOGEMENT

Rapporteur madame la présidente :

Dans un souci de sincérité budgétaire, de transparence et de fiabilité des résultats de fonctionnement des collectivités, la constitution de provisions pour dépréciations (créances dont le recouvrement semble compromis) constitue une dépense obligatoire au vu de la réglementation et conformément à l'article R2321-2-3° du code général des collectivités territoriales.

D'un point de vue pratique, le comptable public et l'ordonnateur doivent échanger leurs informations sur les chances de recouvrement des créances. L'inscription des crédits budgétaires puis les écritures de dotation aux provisions ne peuvent être effectuées qu'après concertation étroite et accords entre eux.

Dès lors qu'il existe, pour une créance donnée, des indices de difficulté de recouvrement (compte-tenu notamment de situation financière du débiteur ou d'une contestation sérieuse), la créance doit être considérée comme douteuse. Il faut alors constituer une provision car la valeur des titres de recette pris en charge dans la comptabilité de la commune peut être supérieure à celle attendue. Il existe donc potentiellement une charge latente si le risque se révèle.

Le mécanisme comptable de provision permet d'appréhender cette incertitude en fonction de la nature et de l'intensité du risque. La comptabilisation des dotations aux provisions pour dépréciations des actifs circulants repose sur des écritures semi-budgétaires (droit commun) par utilisation en dépenses du compte 6817 "Dotations aux provisions pour dépréciation des actifs circulants".

En accord avec le comptable public, il est ainsi proposé de constituer une telle provision en se basant sur un montant de 15 % des créances douteuses non recouvrées depuis plus de deux ans et, à ce jour, susceptible de l'être par ledit comptable pour un montant de 3 000 € pour l'année 2026.

Vu les articles L 2321-1, L 2321-2 et R 2321-2 du code général des collectivités territoriales, Considérant le risque associé aux créances susceptibles d'être irrécouvrable,

Le conseil d'administration, après en avoir délibéré, DÉCIDE, à l'unanimité de ses membres présents et représentés :

DE CONSTITUER une provision pour créances douteuses sur le budget annexe du foyer logement.

D'INSCRIRE à l'article 6817 "dotations aux provisions/dépréciations des actifs circulants" du budget annexe du foyer logement de l'exercice 2026 la somme de 3 000 € correspondant au montant susceptible d'être proposé en admission en non-valeur par le comptable public.

4-QUESTIONS DIVERSES

**Madame Dominique RABELLE, présidente du CCAS, explique que le Foyer logement paie une redevance annuelle à Habitat17 d'un montant de 88 351,00 € qui comprend 4152,33 € pour les frais généraux, 51 903,92 € de participation pour les dépenses pour gros travaux (P.G.R), 1 701,80 € pour l'assurance incendie et 30 593,00 € de taxe foncière.*

Elle fait un point sur la consommation de la Provision Gros Entretien du foyer :

- ✓ 2022 : 54 189,00 €
- ✓ 2023 : 29 563,00 € (ascenseur, porte d'entrée, interventions mineures menuiserie/toiture/étanchéité, + petits travaux divers)
- ✓ 2024 : 240 723,00 € (Toiture, interventions quelques balcons, VMC, travaux électricité, + petits travaux divers)
- ✓ 2025 : 131 935,00 € (couverture, verrière, + petits travaux divers)

Le solde PGE fin 2025 s'élevait à 401 862,00 €

Elle ajoute que 300 000,00 € de dépenses travaux sont inscrites au budget 2026 :

- ✓ Eclairage extérieur
- ✓ Interventions dans des logements :
 - o Remplacement des radiateurs (37 logements)
 - o Embellissements sols et peintures (4 logements)
 - o Réfection complète électricité et plomberie salle d'eau (7 logements)

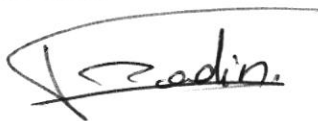
**Madame Dominique RABELLE, présidente du CCAS, à de l'heure de clore cette mandature, tient à remercier très chaleureusement l'ensemble des membres du conseil d'administration du CCAS pour leur investissement constant, leur*

sens de l'écoute et leur engagement au service de la solidarité. Grâce à leur mobilisation, de nombreuses initiatives ont pu voir le jour et répondre aux besoins des habitants.

Prochain conseil d'administration : à déterminer

Saint-Georges-d'Oléron le 13 mars 2026

La secrétaire de séance,
Françoise DODIN



La présidente,
Dominique PABELLE

